

milant d'obéir à une surprise, même heureuse. (Approbation à droite.)

Voilà pourquoi, messieurs, je veux qu'on prenne des précautions. C'est le moyen d'éviter des surprises. (Nouvelles approbations à droite.)

Parmi ces précautions, on a indiqué le maintien à Versailles de l'installation nécessaire aux séances des deux Chambres, et on ajoute que toutes les fois que le Congrès sera réuni, il tiendra ses séances à Versailles, mais cela même prouve qu'il peut y avoir des jours de dangers.

Et comment les prévoir ces dangers ? Le danger éclate comme la foudre, à l'improvise. (Vive adhésion à droite et sur quelques bancs à gauche.)

On a prétendu qu'on parlait des dangers du retour à Paris, on calomnait Paris. Oh ! calomnie ! Je sais ce que la population parisienne renferme de sentiments nobles et généreux, mais il s'agit ici de toutes les grandes villes, de New-York comme de Paris, on se trouve une population nombreuse et suspecte, qui le matin ignore comment elle vivra jusqu'à midi.

Je parle donc de toutes les grandes villes, de toutes les capitales, et Paris, comme toutes les grandes villes, en a tous les inconvénients. (Tous à gauche.) Rappelez-vous les paroles de M. Boissy-d'Anglais :

« Il y a à Paris, pour un factieux, une force toujours prête ; Maintenant j'ai à traiter une autre question délicate. J'ai à parler d'un complot, d'un siège à côté de nous, d'insurrections à gauche. »

Il ne s'agit pas de la Chambre des députés, mais du conseil municipal de Paris. (Mouvement.) Eh bien ! le conseil municipal de Paris n'inquiète et n'inquiète également le gouvernement, et je vois messieurs les ministres faire des signes de dénégation ; je crois cependant qu'il y a à un sujet d'inquiétude ; je ne veux pas cependant comparer le conseil municipal de Paris à la Commune de 1871 ni à la Commune révolutionnaire.

Mais ce n'est pas du premier jour qu'elle est arrivée aux excès. Avant Pétion, elle avait eu Chaumette et Hébert. (Mouvement.) — Approbation à droite.

Eh bien, dans le conseil municipal de Paris que je ne veux pas comparer à la Commune révolutionnaire, il y a cependant certaines analogies que je dois rappeler. C'est une tendance à l'insurrection, à s'attribuer des pouvoirs qui ne lui appartiennent pas, une tendance à lutter contre le pouvoir exécutif. (Adhésion à droite.)

L'honorable orateur cite à l'appui de son opinion l'attitude du conseil municipal au sujet du budget de la préfecture de police.

L'honorable M. Léon Say demandait en 1871 que le budget de la préfecture de police fut rattaché au ministère de l'intérieur. Il avait raison, car par là même il ramenait à son véritable caractère le conseil municipal intervenant incessamment dans l'action du pouvoir exécutif, et il est regrettable que le conseil de M. Léon Say n'ait pas été suivi.

L'honorable sénateur rappelle qu'un orateur, dans une séance publique, déclara qu'avec une loi de garanties, valait autant rester à Versailles, et il rappelle les discussions qui ont eu lieu dans le sein du conseil municipal et les déclarations faites alors par M. Gigot, préfet de police.

M. le préfet ajoute l'orateur, rappelait qu'il devait maintenir intacte l'institution de la préfecture de police en y faisant pénétrer l'esprit républicain, cette institution qui, dans tous les temps, a été une des garanties de notre sécurité. Ces déclarations du conseil général répondent par un ordre du jour portant que, prenant acte des déclarations de M. le préfet de police, sur la séparation du personnel, le conseil municipal réservait à son contrôle direct et direct la préfecture de police, passait à l'ordre du jour.

Je reconnais que quinze jours après, le véritable pouvoir de la République prononça l'annulation de cet ordre du jour ; mais deux jours après cet ordre du jour, on fit un autre ordre du jour qui avait été précédé de discours très-vifs et de récriminations ardentes.

L'orateur rappelle alors à un incident d'ordre du jour, l'incident qui fut soulevé à l'occasion des gratifications aux employés de la préfecture de police ; 2° les débats soulevés dans le sein du conseil municipal au sujet des 100,000 francs votés pour les amnisties.

Je suis convaincu que les intentions du gouvernement sont excellentes, ses actes, mais les hommes qui le composent sont poussés en avant et ils ne savent pas toujours où ils vont.

Il y a eu bien des concessions faites dans le département de la guerre, par exemple. (Bruits divers.) Voulez-vous que je cite des faits ?

Un membre à gauche : La Marseillaise, sans doute.

M. de Kerdrel. — Eh bien, oui ! c'est de la Marseillaise que je veux parler. (Ah ! ah !)

M. Lasserre. — Vous préférez qu'on jouât Vies Henri IV.

M. Jules Favre. — Vous aimeriez mieux : Partant pour la Syrie.

M. de Kerdrel. — La Marseillaise est un chant de guerre, un chant de provocation, c'est ce que nous entendons ce chant que nos pères ont marché à l'échafaud. (Bravos à droite.)

Et d'ailleurs ce chant n'a pas porté bonheur à nos malheureux soldats durant la guerre, mais il croira avoir le droit d'indiquer mes craintes en loyal sénateur.

Le conseil municipal tend à devenir un troisième pouvoir dans l'Etat. Ainsi lorsqu'il s'est occupé de l'amnistie ce n'était pas pour faire de la charité, c'était pour faire de la politique, c'était pour faire un acte de politique, et il l'a dit, ce n'était pas son droit.

D'autres fois, le conseil municipal occupe des questions religieuses, des privilèges du clergé, du budget des cultes, du concordat.

Vous ne trouvez pas cela dangereux. A droite : Très bien ! très bien !

En tolérant un pareil état de choses, le gouvernement est lui aussi infidèle à tous ses devoirs.

Le conseil municipal aspire à jouer le rôle de la Commune de Paris en 1792, c'est pour cela qu'il demande le retour des clubs et beaucoup d'autres choses encore.

En résumé, à Versailles, nous avons discuté les questions les plus graves avec la plus complète liberté. Je demande s'il en sera ainsi à Paris et sous le régime que semble nous imposer le conseil municipal avec l'adhésion du gouvernement.

Il y a une autre considération grave. Quelle sera l'étendue des discussions du Congrès ? On prétend qu'il se bornera à l'examen de l'article 9. Je l'espère. Mais qui vous dit que sa délibération n'ira pas au delà. (Mouvements divers.)

Aussi je reste assuré que ceux de nos collègues qui, tout en appuyant le retour à Paris, se sont prononcés dépendant contre le retour à Paris, persisteront au moment du vote dans leur opinion. (Bruits divers.)

En définitive, messieurs, je reconnais que ceux qui demandent le retour à Paris sont ceux qui sont les hommes de désordre, mais ne sont pas les hommes de désordre. Je veux affirmer que tous les hommes de désordre veulent le retour à Paris. (Vive approbation à droite. — Oui ! très-bien !)

Messieurs, la majorité des hommes d'or-

dre dans le pays ne désire pas le retour à Paris, et si le Sénat s'y refuse, ils diront avec approbation, il y a encore un Sénat. (Très-bien à droite.)

M. Léon Say, ministre des finances. — Que M. de Kerdrel d'abord, me permette de lui dire que je trouve qu'il a déplacé la question. Il en fait une sorte de question politique relative au ministère lui-même ; il semble dire que par suite de son peu de confiance envers le ministère, il y avait à prendre des mesures exceptionnelles.

En effet, si le Sénat croit que le gouvernement n'a pas la force de faire respecter les lois, il y a des précautions à prendre, mais nous espérons que cette opinion n'est pas partagée par la majorité.

Nous croyons que nous ne violons jamais la loi, et nous sommes d'avis de donner la sécurité par la manière dont nous entendons faire respecter la loi. Le gouvernement ne se repent pas d'avoir assuré la liberté municipale des vrais Parisiens. Cette liberté n'est pas dangereuse, tant qu'elle aura pour limite la légalité.

Il y aura lieu de résoudre certaines questions spéciales d'attribution, mais qui ne sont pas inhérentes à la question de sécurité publique.

Une grande garantie contre les empiétements que vous signalez de la part du conseil municipal, c'est d'abord un gouvernement qui sache faire respecter la loi, et l'autre garantie, c'est que vous trouvez sur le lieu un danger, un danger existant. Ce danger n'existe pas. Jamais le pays n'a été plus tranquille.

Un membre à droite : Oui ! parce que nous sommes à Versailles !

M. Léon Say, ministre des finances. — Jamais le parti républicain n'a été plus sage.

Une voix à droite : Oui, à Bordeaux. Réclamations à gauche. Silence ! silence ! écoutez !

M. le ministre des finances. — Non, il n'y a pas de danger pour le moment. (Exclamations à gauche.)

Vous dites parce qu'il y a eu dans le passé des troubles, des invasions des Chambres. Il y en aura certainement dans l'avenir. Je ne vois pas qu'il puisse y en avoir, mais ce dont je suis certain, c'est que les gouvernements qui font des fautes ne sont pas fort pour se défendre. (Approbation à gauche.)

Ce qui donne de la force, c'est de rester dans le mouvement vrai du pays. (Nouvelle approbation à gauche.) Quand un mouvement éclate, soyez assuré qu'il est moins l'effet d'une surprise que la suite des fautes commises. J'espère donc que le Sénat adoptera la proposition combattue par l'honorable M. de Kerdrel.

Pour ce qui est de la demande d'ajournement quand le gouvernement a vu qu'il était en désaccord avec plusieurs de ses amis dans le Sénat, il s'en est ému au point de vue de la politique générale et s'est demandé s'il n'y avait pas à un moment donné qu'il était important d'expliquer, et il a demandé un ajournement afin de rechercher les causes de ce malentendu et de prouver qu'il n'était fondé sur aucune raison de sécurité sociale. (Applaudissements à gauche.)

M. de Lasteyrie, président de la commission. — La majorité de la commission persiste à dire que les Chambres doivent rester à Versailles, et elle persiste à le croire, sans être intimidée d'aucun mauvais esprit contre le gouvernement.

Elle ne comprend pas qu'une pareille question ait été soulevée. Il ne faut pas exagérer le danger, mais il faut reconnaître que la stabilité fait encore défaut.

M. de Kerdrel, avant de conclure encore la proposition de cette ville où nous avons trouvé un refuge contre l'anarchie, nous avons réhabilité le nom de la République, qui restera désormais attaché au nom de Versailles.

Ne cherchons pas de nouvelles difficultés après avoir aplani ici tant de difficultés. Est-il sage ? Est-il opportun de modifier une Constitution qui vient d'être votée ?

Est-ce un moment bien choisi pour porter la main sur la Constitution que celui où une circonscription électorale vient de porter la main sur la loi. (Approbation à droite.) Pour ma part, les raisons du conseil municipal ne m'ont pas touché.

M. le président du conseil a eu le tort de se appuyer sur le rapport fait à la Chambre des députés, qui contient des déclarations graves que le gouvernement ne peut sanctionner.

Ainsi l'honorable M. Méline, le rapporteur, dit que l'Assemblée nationale a humilié la ville de Paris. Or, cela me révolte. (Très bien ! à droite.)

M. LABOULAYE veut prendre la parole après M. de Lasteyrie.

La Chambre demande la clôture. De vives protestations s'élèvent des bancs de la droite.

La clôture mise aux voix est repoussée.

M. LABOULAYE fait valoir la sécurité du séjour des Chambres à Versailles. Il déclare persister dans les conclusions de son rapport.

M. DE FREYCINET ministre des travaux publics combat M. Laboulaye.

Il dit que la situation actuelle est plus calme que jamais.

M. ALLOUARD dit l'article 9 au milieu du bruit et de l'agitation croissants.

M. JULES SIMON monte à la tribune.

Il dit ne pas comprendre les craintes causées pour le retour à Paris.

Paris est calme. Il ne s'insurgera pas contre ce qu'il réclame depuis 50 ans. Le moment est venu de rentrer à Paris.

Plus on attendra, plus ce sera difficile, il est temps de réconcilier Paris avec la France.

M. SIMON est très applaudi par la gauche.

M. LE DUC D'AUJOURD'HUI-PASQUIER réplique.

Il rappelle l'œuvre de l'Assemblée nationale qui ne fut l'œuvre d'un seul. Il supplie le Sénat de ne pas exposer la liberté conquise, ne pas la livrer aux passions de Paris.

La clôture est prononcée.

Trois demandes de scrutin ont été déposées sur la question de savoir si le Sénat devait passer à la discussion de l'article unique et le résultat du scrutin.

Voici quel a été le résultat du scrutin.

Voitans 286

Majorité 444

Pour 153

Contre 133

Le Sénat vote sur l'article unique.

Voici quels sont les résultats du scrutin :

Voitans 279

Majorité absolue 140

Pour le retour 149

Contre 130

Le Sénat adopte.

La prochaine séance est fixée à mardi.

La séance est levée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique particulier

Présidence de M. GAMBETTA.

Séance du 14 juin 1879

M. LÉON SAY dépose le rapport sur le budget du ministère des affaires étrangères.

M. Méline dépose son rapport.

La Chambre reprend la discussion du projet relatif aux pensions des officiers de marine.

La Chambre adopte les articles du projet relatifs aux pensions des officiers de mer et ordonne le renvoi à la commission.

La séance est levée.

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

L'Ami du Progrès, qui avait eu soin de passer sous silence les résultats des examens pour le certificat d'études, a publié cette semaine la lettre suivante :

« Roubaix, le 10 juin 1879. Monsieur le Rédacteur en chef de l'Ami du Progrès. »

« Il y a huit jours, le Journal de Roubaix annonçait ainsi le résultat des examens pour le certificat d'études primaires : »

« 32 pour les congréganistes, »

« 48 pour les écoles laïques. »

« Ces chiffres étant exacts, personne ne les a contestés et j'en aurais pas songé à les relever si le même journal ne les rappelait aujourd'hui et les faisant suivre de réflexions, et si l'on ne se faisait prendre en flagrant délit d'inexactitude. »

« A dessein, il diminue le nombre des élèves présentés par les écoles congréganistes, et augmente le nombre des élèves présentés par les écoles laïques, afin de rendre la comparaison favorable aux premiers. »

« Les Frères ont donc fait passer au présent 32 élèves et les laïques 47. Les congréganistes ont présenté 50 élèves et les laïques 40. Ces derniers chiffres sont les vrais. »

« Permettez-moi maintenant d'ouvrir une parenthèse. »

« Les 32 élèves admis des écoles congréganistes ont été préparés et chauffés en 3 ans, il faut donc dire qu'ils ont eu 10 et non 32 élèves reçus en un an. Et s'ils ont 40 écoles, il est évident que tout le monde sache que le grand succès des congréganistes se réduit à 1 élève reçu par école de 3 à 400 élèves. »

« J'ai l'honneur, etc. X... »

Nous avons sous les yeux les chiffres officiels du dimanche 22 juin, à l'effet de nous en tenir à ces chiffres. Les Frères ont présenté 36 élèves, ils ont eu 32 admissions.

Les laïques qui présentaient 40 élèves ont eu 38 admissions.

Or, les Frères ont eu un candidat sur deux ; les laïques un sur cinq.

Le correspondant de l'Ami du Progrès essaie de diminuer l'importance de ces chiffres, en disant que les Frères ont changé leurs sujets pendant trois ans.

Or, les Frères ont eu 34 diplômés en 1876 ; 29 en 1877 ; 10 en 1878 ; ce qui fait 73, sans la clôture des 32 en 1879.

109 en quatre ans, nous donnent plus de 26 élèves par an.

Ne dites donc plus « 10 par an et 1 par école ! »

Après Cysoing, Lannoy...

Des élections complémentaires auront lieu le dimanche 22 juin, à l'effet de nommer deux nouveaux conseillers municipaux, pour compléter le Conseil qui se trouve réduit à 12 membres, par suite de décès ou démission de 4 membres.

Et Roubaix ???

Voici comment l'Echo du Nord rend compte de la réunion qui a eu lieu vendredi à Wazemmes, pour entendre les explications de M. Baggio à propos de son vote sur les professions.

M. Baggio, conseiller municipal, a donné vendredi soir, à ses électeurs de Wazemmes, des explications sur son vote relatif à la question des professions. Deux cents personnes tout au plus assistaient à la réunion qui a eu lieu à l'estaminet du Lion d'Or, sous la présidence de M. Toncz, assisté de MM. Wibaut et Seriva. La séance a été très-agitée et M. le président a dû à plusieurs reprises rappeler les interrupteurs au silence.

M. Baggio, expliquant son vote, a défendu la doctrine que nous avons soutenue ici. Il a toujours été républicain anti-clérical et il le sera toujours. S'il n'a pas voté l'interdiction des professions, c'est parce qu'il n'a pas cru à l'opportunité d'une telle mesure. Il ne croit pas que nous nous sommes à la veille de la discussion des projets Ferry. Répétant à une interruption, l'honorable conseiller soutient que l'ordre matériel n'est pas menacé à Lille par les professions.

M. Baggio ajoute, que cette année la profession n'aura aucun caractère officiel, attendu qu'elle ne sera accompagnée ni des troupes ni des autorités. Il termine en disant qu'il ne faut point s'occuper de ces exhibitions puériles, mais combattre le cléricalisme qui est le danger véritable. L'enseignement par la propagation de l'enseignement laïque et le vote des projets de M. Ferry.

M. Toncz regrette que M. Baggio ne se soit pas inspiré des sentiments des électeurs de Wazemmes.

« Un grand succès s'il est vrai que M. le maire ait dit que si les professions étaient autorisées, c'est que le Conseil municipal le voulait ainsi. »

M. le président explique que M. le maire a dit simplement qu'il se conformerait au vote de son conseil.

M. le président donne lecture d'une proposition de blâme, contre laquelle M. Baggio proteste énergiquement.

M. Werquin, adjoint au maire de Lille, défend la cause de l'interdiction des professions, tout en rendant hommage à la franchise de M. Baggio. (Applaudissements.)

M. Patrice dit que M. Baggio n'a rien perdu de la confiance des électeurs de Wazemmes, qui, dernièrement encore, l'ont porté en tête de la liste de la réunion des écoles laïques.

M. le président demande à M. Baggio s'il se prononce de nouveau sur la question des professions.

M. Baggio répond qu'il voterait l'interdiction, si la question se représentait dans les mêmes conditions.

Cette déclaration est accueillie par des murmures et suivie de l'adoption d'une motion de blâme.

Nous avons sous les yeux les résultats du concours offert le 8 juin par la société Union et Progrès établie à Tourcoing, 2433 pigeons ont été lâchés à Paris à 7 h. 50 du matin. Les premiers sont arrivés à Roubaix, Roncq, Tourcoing, Leers, Halluin, Wattrelos, Monseur, etc... à 10 h. 30, 32, 31, 32, 33, 34, 38, 39, etc... Les suivants sont arrivés de 213, 215, 209, 211, 218, 216, etc. kilomètres en 430, 438, 459, 461, 462, 463, 464, 465, 469, etc... minutes.

Les vitesses les plus rapides ont été 1343 m. 75, 1322,78 ; 1313,46 ; 1313, 66 ; 1310,43 ; 1302,72 ; 1301,65 par seconde. La moins rapide 1170 m.

Les gains principaux s'élevaient à fr. 157 ; 143,50 ; 133, 123, 119, 110, 108, 103, etc.

La distribution des prix aura lieu le dimanche 22 juin, à 5 heures du soir.

M. le président du Tribunal de Commerce a fait prévenir ce matin les avocats de l'affaire Pérot qu'elle ne serait point plaidée mardi 17, mais seulement jeudi 19.

Les domestiques de ferme feront bien mieux de garder leurs montres. A Hem, A. Brunel, au service de Delesalle, avait sa montre accrochée dans sa chambre et pendant qu'il dormait on est venu la lui enlever. Elle vaut 70 francs. On eût connu l'auteur de ce vol, mais il a pris la fuite.

Un commencement d'incendie s'est déclaré jeudi vers neuf heures et demie, dans la filature de M. Guillemaud et Co, à la Madeleine-lez-Lille. Le feu couvrait dans une place attenante au générateur et menaçait de prendre des proportions très-grandes, mais grâce à l'activité des pompiers de La Madeleine, qui, en moins de cinq minutes furent sur les lieux du naissant sinistre et aussi au courage de M. Ch. Meurice, l'on fut bientôt maître de cet incendie qui aurait pu détruire la filature tout entière.

EPEMERIE DE ROUBAIXIENNE

14 Juin 1879. — Décret impérial qui nomme M. Henri Delaunay, maire ; MM. Jules Delaunay, Dazin, Motte-Bredat et François Duthoit, adjoints de la ville de Roubaix. — Cette administration était en fonction depuis 1848. (Th. Leurdan. Histoire de Roubaix. T. IV, p. 64.)

14 Juin 1872. — Le conseil municipal de Roubaix a voté la transformation de l'école protestante en école communale et fixe le traitement de l'instituteur à 2,000 francs et celui de l'institutrice à 1,000 francs. (Rapport sur l'administration des affaires de la ville de Roubaix, p. 14.)

VIMY. — L'orage de mercredi a causé de grands dommages sur le territoire de (avrelles). On a remarqué des grêlons approchant la grosseur d'une noix, et ils sont tombés si drus que toutes les récoltes ont été hâchées.

Une meule d'avoine appartenant à Mme veuve Dorez a été incendiée par la foudre. Cette meule n'était pas assurée.

VALKENBERG. — On dit que le capitaine W... a été puni par ses chefs de quinze jours d'arrêts, pour s'être trouvé mêlé aux désordres de la Place-Vierge. Quelles que soient les rigueurs de la justice militaire, ce n'est pas nous qui les désapprouvons jamais. Souhaitons seulement la même fermeté à la justice civile, et que l'insulteur ne demeure pas plus indemne que l'insulté.

P.-S. — Le bruit court que la municipalité a pris en main la cause du sieur R... Quelques membres de notre Conseil exigeraient que l'affaire fût envoyée aux députés du département.

VIOLAINES. — Jeudi, vers cinq heures et un quart, le train de voyageurs de Lille à Béthune a déraillé en sortant de la gare de Violaines. Il y a heureusement peu de dégâts à signaler.

L'agilleur aurait oublié de tourner l'aiguille, ce qui a amené le train sur une voie de garage, d'où un coup de tampon sur une butte dressée pour l'arrêt des trains, ce qui a occasionné le déraillement. Les voyageurs ont pris le train par Bully-Grenay, afin de se rendre à leur destination.

ARRAS. — Le concours qui devait avoir lieu à Rotterdam le 22 juin, et auquel devaient prendre part les Orphéonistes d'Arras, est ajourné, par suite de la mort du prince d'Orange, à une date qui sera ultérieurement fixée.

Mgr Loquet se rendra aux obsèques de Mgr Hatillo, évêque d'Amiens, qui auront lieu mardi à dix heures et seront présidées par Mgr Langénieux, archevêque de Reims et métropolitain d'Amiens.

AIRE. — Par décret du 24 mai, M. Léon Bourdel a été désigné comme notaire à Aire, en remplacement de M. Bourdel, son père, démissionnaire en sa faveur.

AUBIGNY. — Pendant l'orage qui a éclaté mercredi dernier, vers une heure et demie, la foudre est tombée sur une grange appartenant à M. Augustin Lavigne, propriétaire à Pézin. Cette grange, les récoltes et le mobilier qu'elle renfermait ont été réduits en cendres. La perte estimée 3,900 fr., est assurée.

ARRAS. — Nous lisons dans le Courrier du Pas-de-Calais :

« Le conseil municipal d'Arras, qui fait si longuement attendre ses communications officielles à la presse locale et dans son sein des correspondants officiels pour les journaux républicains de toute la région. »

« C'est ainsi qu'une feuille républicaine de Lille contient, en ce qui concerne cette assemblée, les renseignements suivants :

« Dans sa séance d'hier, le conseil municipal d'Arras, a décidé à l'unanimité moins une voix — celle de M. Deuss, maire — que l'école Saint-Waast serait dirigée par des instituteurs. »

« La feuille radicale d'Arras ajoute, en donnant la même nouvelle, « qu'elle sera accueillie avec une vive satisfaction par la grande majorité de nos congréganistes. »

« Un grand succès s'il est vrai que M. le maire ait dit que si les professions étaient autorisées, c'est que le Conseil municipal le voulait ainsi. »

« Sous le régime de la liberté actuelle, les écoles congréganistes reçoivent, dans notre ville, environ les trois quarts de la population scolaire, tandis que l'école laïque, quel que puisse être le mérite de son directeur, n'en reçoit que le dernier quart. »

« On se tromperait fort si l'on croyait que la population d'Arras suivrait avec un intérêt hostile aux frères. On veut bien laisser jouer à la République, mais il ne faut pas que le jeu aille trop loin et que les intérêts religieux de la population soient lésés. »

« Nous connaissons déjà bien des désenchantements. Combien les enthousiasmes du premier moment sont refroidis, et combien de républicains du lendemain sont prêts à redevenir les conservateurs de la veille ! »

« Nous pouvons donc affirmer que le projet du conseil municipal de l'interdiction de l'enseignement primaire à Arras — qu'on nous passe la création d'un nouveau verbe — et serait fort mal accueilli par l'opinion si, en ce qui concerne le cas particulier qui nous occupe, d'autres difficultés ne contrariaient ce projet. »

« On sait, si nous souvenirs sont exacts, que les écoles congréganistes actuelles existent à l'abri de fondations particulières. Que ces écoles soient données à la ville et acceptées par celle-ci, qui constitue un contrat synallagmatique formel — à la condition expresse d'être dirigées par des frères de la doctrine chrétienne. »

« Il y a donc pour la ville une obligation étroite à laquelle elle ne saurait se soustraire. »

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 13 JUILLET. — Irma Degels, rue du Chien fidèle. — Marie Vanoverschelde, chemin des Mottes.

DÉCÈS DU 13 JUILLET. — Henri Sénéchal, 54 ans 6 mois, veuf de Rosalie Lurie, Marlière. — Marie Desodt, 3 mois, rue Saint-Roch. — Emile Heyens, 27 ans 10 mois, époux de Sylvie Dessauvages, Sentier de Roncq. — Sophie Moysse, 10 mois, rue Verte.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille ROUSSEL-VAN EPERDEWEGH, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettres de faire part du décès de Dame Joséphine-Thérèse VAN EPERDEWEGH, épouse de Monsieur Charles ROUSSEL,

décédée à Roubaix, le 11 juin 1879, dans sa 53e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au CONVOI qui aura lieu le samedi 14 juin, à 10 heures, en l'église de Saint-Martin, à Roubaix. — Les LAÏQUES seront chargés du même jour, à 9 heures 3/4, et les VIGILLES à 6 heures du soir. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Nain, 19.